Extrait N° 5 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 25 MARS 2005

L'an deux mil cinq, le vingt cinq mars, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 16 mars 2005 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 21.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René – M. LESQUELIN Jean Hugues - M. ABELARD Georges – Mme BAILLIF Line Rose – M. DENNEMONT Jean Daniel – M. BENARD Alex – Mme ZETTOR Jacqueline – Mme SERMANDE Philomène – Mme MEZINO Sylvaine – Mme MARA Simone – M. AARON Jean Marc – M. GRONDIN Jules – Mme MARCHAND Gladys – M. TOUPIN Jean René – Mme LAMOLY Viviane – Melle CADAS Virginie – Melle ROMAINSTAL Géraldine – Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mickaël – M. RIVIERE Raphaël.

Absents : M. ESCHYLE Gilles – M. HOARAU Alex – Mme GRONDIN Céline – M. RIVIERE Lucien – Mme CADERBY Armande – M. FERRERE Eric – Mme GATELLE Marie Benoîte – M. DENNEMONT Nicolas.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 5 / Cuisine centrale
- Document de programmation
- Assistance au maître d'ouvrage
Approbation du plan de financement

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le principe de confier au bureau d'étude AGORA les missions suivantes :

=> l'élaboration du document de programmation pour servir de base à la consultation des maîtres d'œuvre lors de la consultation pour la conception de la cuisine centrale.

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

La proposition de mission comprend :

- l'étude de faisabilité
- l'élaboration d'un programme fonctionnel
- la mise au point du programme en mobilier et équipements fonctionnels.

Le coût de cette mission est évalué à **20 848.27 € TTC.**

=> l'assistance au maître d'ouvrage qui comporte :

▪ l'aide pour l'élaboration des documents de consultation des maîtres d'œuvres
▪ l'assistance pour l'ouverture des plis et l'analyse des offres
▪ l'assistance pour les phases études et travaux.

Le coût est fixé à **41 989.50 € TTC.**

Sur cette partie de mission, le Maire propose au conseil municipal d'affecter des crédits au titre du CAC 2005-2007, soit le plan de financement suivant :

- Conseil Général – CAC 2005-2007	94 %	36 378.00
- Commune		2 322.00
TVA à charge communale		3 289.50

Le conseil municipal est invité à :

- approuver les missions sus-visées

- le cas échéant à approuver le plan de financement de la mission d'assistance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

▪ approuve la mission d'élaboration du document de programmation pour servir de base à la consultation des maîtres d'œuvre lors de la consultation pour la conception de la cuisine centrale

▪ la mission d'assistance au maître d'ouvrage

▪ approuve le plan de financement de la mission d'assistance, tel que visé ci-après :

- Conseil Général – CAC 2005-2007	94 %	36 378.00
- Commune		2 322.00
TVA à charge communale		3 289.50

Et les membres ont signé.
Pour expédition conforme,
Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS